

INTERNATIONAL

26/11/2021 18:48 CET

Le Portugal approuve (à nouveau) la GPA, après les vetos constitutionnels

La modification prévoit que la femme enceinte disposera d'un délai de 20 jours pour se repentir et ne pas remettre le bébé.

Rédaction El HuffPost / EFE



ALEXANDRE RYUMIN ALEXANDRE RYUMIN/TASS Femme enceinte.

Le Parlement portugais a approuvé ce vendredi la loi sur la GPA avec plusieurs modifications pour surmonter les vetos que la Cour constitutionnelle avait soulevés, notamment une période pouvant aller jusqu'à 20 jours après l'accouchement pendant laquelle la femme enceinte peut se repentir et ne pas remettre l'enfant.

La nouvelle loi, qui repose sur deux propositions du Bloco de Esquerda et de l'animalista PAN, a été approuvée avec les votes en faveur de ces deux partis, les socialistes, les verts, l'Initiative libérale et un député non enregistré.

La loi permet l'accès à la GPA aux femmes sans utérus ou présentant une blessure ou une situation clinique qui les empêche « absolument et définitivement » d'être enceinte, sans impliquer aucun avantage économique.

Au Portugal, une loi de ce type est entrée en vigueur en août 2017, mais a par la suite fait l'objet d'un veto de la Cour constitutionnelle, estimant qu'elle violait des principes et des droits, dont le repentir de la femme enceinte.

En juillet 2019, un projet de loi sur la GPA a de nouveau été approuvé, mais il n'y a pas eu de consensus parmi les députés pour inclure la période de repentir, de sorte que la Cour constitutionnelle a de nouveau opposé son veto.

Avec la nouvelle législature, une autre version de la loi a été proposée, qui prévoit que la femme enceinte dispose d'un délai pouvant aller jusqu'à 20 jours à compter de l'accouchement - jusqu'à ce que le bébé soit enregistré - pour se repentir et décider de ne pas remettre le bébé.

Il a également été ajouté à la loi que la femme enceinte est une femme qui a « de préférence » déjà été mère et qu'un avis du Collège des psychologues est requis avant de commencer le traitement, en plus de celui du Collège des médecins, qui était déjà inclus dans les versions précédentes.

Rédaction El HuffPost / EFE

Texte original (en espagnol) :

https://www.huffingtonpost.es/entry/portugal-aprueba-de-nuevo-los-vientres-de-alquiler-tras-los-vetos-del-constitucional_es_61a11a96e4b07fe20118ed52